

# Profil professionnel – Professeur-e de musique



enthousiasmer – accompagner – qualifier



# Sommaire

- 4 Introduction**
- 8 Mission éducative et publics cibles**
  - 8 Formation musicale
  - 9 Enseigner la musique
  - 11 Formation musicale pour toutes et tous, encouragement des talents
  - 12 Diversité biographique
- 14 Enseignement et apprentissage de la musique**
  - 14 Motivation et objectifs
  - 15 Attitudes et compétences fondamentales
  - 16 Didactique
  - 18 Approche de différents styles musicaux
  - 19 Communication et échange
- 21 Formation professionnelle et formation continue**
  - 21 Études dans une haute école de musique
  - 23 Apprentissage tout au long de la vie
- 25 Profession et rayonnement**
  - 25 Appartenance à l'équipe pédagogique d'une école de musique
  - 26 Activité artistique
- 27 Impressum**

# Introduction

Le profil professionnel des professeur-es de musique a considérablement évolué au cours des dernières années. Les réformes du système éducatif, les transformations sociales et les nouvelles connaissances dans le domaine de la pédagogie ont durablement influencé le profil des enseignant-es de musique en Suisse. Cette situation a amené l'Association suisse des écoles de musique à réviser entièrement les lignes directrices « Enseigner la musique » datant de 2006 et à produire un profil des professeur-es en écoles de musique tourné vers l'avenir. Ce document a été élaboré sous la direction de l'Association suisse des écoles de musique par un groupe de travail élargi constitué de représentant-es des écoles de musique, de la Conférence des hautes écoles de musique, de la Société suisse de pédagogie musicale et de Rhythmik Schweiz.

En 2012, l'accès universel à la formation musicale a été inscrit dans la Constitution fédérale suisse au travers de l'article 67a<sup>1</sup>. En accord avec la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant<sup>2</sup>, la formation musicale fait ainsi partie intégrante du paysage éducatif. Les objectifs pour le développement de l'éducation artistique inscrits dans l'Agenda de Séoul<sup>3</sup>, ainsi que ceux issus de la Déclaration de Bonn<sup>4</sup> du Conseil européen de la musique, constituent d'autres fondements importants pour le développement de la formation musicale en Suisse. Dans ce contexte, les professeur-es de musique ont un rôle déterminant à jouer.

La mission hautement responsabilisante des professeur-es enseignant dans des écoles de musique, en privé ou à l'école obligatoire requiert une formation approfondie ainsi qu'une approche pédagogique centrée sur les besoins de l'élève. La formation musicale doit être perçue

comme un processus inclusif se poursuivant tout au long de la vie et qui laisse de l'espace pour les sensibilités, les évolutions et les préférences individuelles, qui éveille la curiosité, stimule la créativité et permet la participation culturelle. Ce profil professionnel décrit en quatre grands chapitres les thèmes « Mission éducative et publics cibles », « Enseignement et apprentissage de la musique », « Formation professionnelle et formation continue », ainsi que « Enseignement et rayonnement ».

Le profil professionnel est appelé à servir de cadre de référence pour les professeur-es de musique en Suisse, pour les étudiant-es en musique, les responsables du secteur éducatif et du monde politique, les parents et autres cercles intéressés. Il montre à quel point l'activité des professeur-es de musique est complexe et exigeante, mais aussi variée, intéressante et attrayante, soulignant l'importance que revêt cette fonction dans le paysage de l'éducation musicale en Suisse.

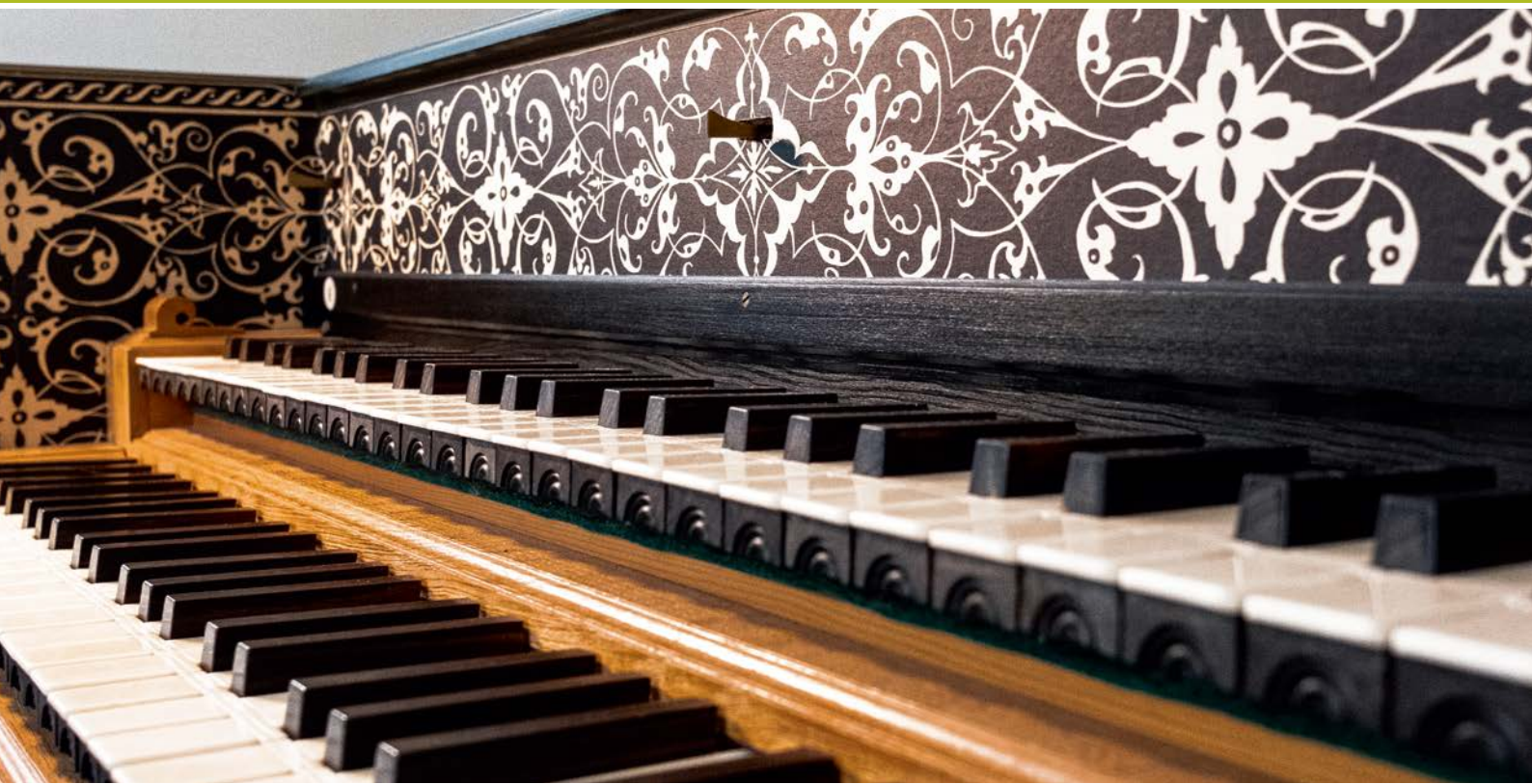
<sup>1</sup> Constitution fédérale de la Confédération suisse, article 67a, 2012.

<sup>2</sup> La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, 1989.

<sup>3</sup> UNESCO: L'Agenda de Séoul: objectifs pour le développement de l'éducation artistique, Séoul, 2010.

<sup>4</sup> European Music Council (EMC): Bonn Declaration, 2011.





# Mission éducative et publics cibles

## Formation musicale

**La pédagogie musicale est une composante importante de la formation. Elle permet la participation culturelle et contribue à la diversité culturelle.**

- Les écoles de musique sont des institutions d'initiation et de formation musicale reconnues.
- La formation musicale dispensée dans les écoles de musique vise à initier tous les enfants et jeunes, de même que les adultes, à la pratique active de la musique. Le mandat des écoles de musique et de leurs professeur-es recouvre la formation musicale pour toutes et tous ainsi que l'identification et l'encouragement des talents musicaux.
- La coopération entre écoles de musique, école obligatoire et autres acteurs musicaux renforce l'éducation artistique et profite à l'ensemble des élèves.



## Enseigner la musique

**Les professeur-es de musique éveillent la musicalité de leurs élèves, développent leurs compétences instrumentales et vocales, et leur permettent de vivre des expériences musicales.**

- L'enseignement dans les écoles de musique comprend en particulier l'éveil et l'initiation musicale, la rythmique, musique et mouvement, l'enseignement instrumental et vocal, la musique d'ensemble (y compris chœur, orchestre, groupe), les branches théoriques, la musique assistée par ordinateur, ainsi que des offres interdisciplinaires. Outre la transmission de connaissances techniques, il vise à créer une possibilité d'expression artistique qui place au centre l'expérience personnelle de la musique, individuelle ou en groupe.
- Enseigner la musique signifie apprendre aux élèves à écouter, les aider à s'affirmer et à trouver une expression personnelle. L'enseignement de la musique poursuit des objectifs d'apprentissage généraux et individuels basés sur le potentiel des élèves, sur les compétences déjà acquises et, le cas échéant, sur des plans d'études.
- Les professeur-es de musique permettent aux élèves de mener une réflexion ouverte et critique sur différents styles musicaux. Ils/elles leur proposent des éléments d'orientation, ouvrent de nouveaux horizons et les accompagnent dans des questionnements



artistiques et esthétiques qui vont au-delà de l'enseignement musical, contribuant ainsi au développement personnel et à l'autonomie des élèves.

- Les professeur-es de musique encouragent les élèves à participer à la vie musicale et culturelle.

### **Formation musicale pour toutes et tous, encouragement des talents**

**Les professeur-es de musique sont des ambassadeurs-rices de la formation musicale. Ils/elles s'engagent en faveur de l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation musicale des enfants et des jeunes.**

- Dans leur enseignement, les professeur-es de musique appréhendent la musique comme une valeur fondamentale et porteuse de sens.
- Les professeur-es de musique apportent une contribution essentielle à la formation musicale pour toutes et tous, ainsi qu'au renforcement de la diversité culturelle.
- Les professeur-es de musique disposent de compétences de questionnement, d'évaluation et d'auto-évaluation leur permettant de favoriser un développement optimal pour chaque élève.
- Les professeur-es de musique ont un rôle clé dans l'identification, l'accompagnement et l'encouragement des talents musicaux. Ils/elles connaissent les structures d'encouragement et veillent, dans l'intérêt de leurs élèves, à ce qu'ils puissent avoir accès à des offres favorisant leur rythme de progression.

## Diversité biographique

**Les professeur-es de musique tirent parti de la diversité biographique de leurs élèves.**

- Les professeur-es de musique tiennent compte dans l'enseignement des disparités de parcours, de socialisation et d'expérience de leurs élèves.
- Les professeur-es adoptent une attitude inclusive dans leur travail de formation musicale. Ils/elles sont sensibilisé-es à la diversité des besoins des élèves et peuvent adapter leur pédagogie à des profils d'apprentissage particuliers.
- L'activité de pédagogie musicale s'organise selon différents niveaux de formation avec des perspectives variées.



You go to my head  
Introductory, how  
You go to my head  
Linger

# Enseignement et apprentissage de la musique

## Motivation et objectifs

**En tant qu'enseignant-es et musicien-nes, les professeur-es sont des personnes de référence et des modèles stimulants pour leurs élèves.**

- Les professeur-es de musique créent des conditions optimales pour la réussite de leurs élèves. Ils/elles stimulent et développent la pratique autonome de leur instrument, de leur voix ou d'autres formes d'expression musicale. Ils/elles mettent en œuvre des stratégies d'apprentissage pertinentes et adaptées.
- Les professeur-es de musique guident et accompagnent les élèves dans l'acquisition de compétences spécifiques et générales. Ils/elles assument ainsi leur rôle de modèle artistique.
- Les professeur-es de musique cultivent la confiance en soi et l'estime personnelle de leurs élèves.



### Attitudes et compétences fondamentales

**Les professeur-es de musique possèdent des compétences qui permettent l'épanouissement et le développement de leurs pratiques pédagogiques.**

- Les professeur-es de musique respectent l'intégrité physique, psychique et sexuelle de leurs élèves.
- Les professeur-es de musique font preuve de compétences sociales et d'empathie, tout en assumant de manière consciente les responsabilités inhérentes à leur tâche et à leur fonction de modèle.
- Les professeur-es de musique sont en mesure de s'interroger sur eux-mêmes et sur leurs aptitudes, ainsi que sur leur parcours professionnel. Ils/elles sont conscient-es des éventuelles limites de leurs champs de compétence.
- Les professeur-es de musique possèdent des compétences dans les domaines de l'organisation, de la gestion de projet et de l'utilisation des médias actuels.
- Les professeur-es de musique permettent l'émergence d'espaces de liberté et de spontanéité.
- Les professeur-es de musique valorisent en priorité la dimension artistique de l'expression musicale dès le début de leur enseignement.

## Didactique

**Les professeur-es de musique s'interrogent de manière critique sur les débats pédagogiques actuels. Ils/elles conçoivent leurs leçons de telle sorte que la diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage stimule au mieux le développement des élèves.**

- L'enseignement, l'apprentissage et l'expérience de la musique se vivent dans le cadre de l'enseignement individuel, en groupe, dans des ensembles ou sous d'autres formes variables et ouvertes. La dimension corporelle et le mouvement y jouent un rôle important.
- Les professeur-es de musique entretiennent un répertoire vaste et diversifié de méthodes d'enseignement et d'apprentissage.
- Les professeur-es de musique connaissent les potentiels et les défis liés à la numérisation et aux nouveaux médias. Ils/elles ont une approche nuancée qui leur permet d'utiliser les technologies en connaissance de cause et avec profit.
- Dans le cadre de l'enseignement individuel ou de formats spécifiques d'apprentissage, les professeur-es de musique encouragent la créativité de leurs élèves dans des domaines tels que l'exploration et l'expérimentation sonore, la composition ou le mouvement.



- Dans leur enseignement, les professeur-es de musique aménagent des espaces pour un apprentissage à caractère expérimental et exploratoire.
- Les professeur-es de musique favorisent chez leurs élèves l'apprentissage mutuel et affichent une attitude d'ouverture et de réceptivité à leur égard.

### Approche de différents styles musicaux

**Les professeur-es de musique connaissent l'univers musical des élèves et sont ouvert-es à différents styles musicaux.**

- Les professeur-es de musique ouvrent de nouveaux horizons à leurs élèves à partir de leur propre orientation stylistique.
- Les professeur-es de musique s'intéressent à d'autres styles et sont informé-es des univers musicaux de leurs élèves.

## Communication et échange

**Les professeur-es de musique soignent l'échange avec les groupes d'intérêt et les partenaires importants.**

- Les professeur-es de musique communiquent de manière ouverte, ciblée et adaptée aux besoins notamment avec les personnes légalement responsables des élèves.
- Les professeur-es de musique établissent des contacts en dehors de l'école de musique, par exemple avec des sociétés de musique, des orchestres, des chœurs, des groupes ou encore avec l'école obligatoire, dans le but de développer des collaborations permettant d'exploiter des synergies.
- Les professeur-es de musique cultivent l'échange d'expériences et de connaissances au sein du corps enseignant de leur école et avec d'autres spécialistes, organisations et institutions de formation.





# Formation professionnelle et formation continue

## Études dans une haute école de musique

**Les professeur-es de musique sont titulaires d'un Master of Arts en pédagogie musicale, d'un Bachelor of Arts en musique et mouvement ou d'un diplôme équivalent. Au cours de leur formation dans une haute école de musique, ils/elles ont acquis des compétences aussi bien pédagogiques, instrumentales et vocales qu'artistiques.**

- Les professeur-es de musique ont acquis des compétences théoriques et pratiques recouvrant la mise en œuvre de l'enseignement et la didactique de leur discipline, ainsi que des connaissances sur les processus d'apprentissage. A partir de là, ils/elles développent des capacités d'évaluation permettant d'identifier les potentiels de leurs élèves et de les faire progresser de manière appropriée.
- Au cours de leur formation, ils/elles ont acquis des compétences instrumentales et vocales approfondies sur le plan technique et artistique, ainsi qu'en matière de production professionnelle et d'organisation de concerts.



- Les professeur-es de musique connaissent le répertoire didactique essentiel, ainsi que la littérature de référence, et les utilisent de manière judicieuse.
- Au terme de leur formation, les professeur-es de musique ont de l'expérience en matière d'organisation et de réalisation de projets pédagogiques.
- Les professeur-es de musique ont acquis des compétences en arrangement et en conduite d'ensembles.

## Apprentissage tout au long de la vie

**Les professeur-es de musique entretiennent et élargissent continuellement leurs compétences au travers de leur formation continue et de leurs propres expériences professionnelles.**

- Les professeur-es de musique mènent une réflexion sur leurs expériences musicales et pédagogiques et en tirent parti dans leur activité professionnelle.
- Les professeur-es de musique élargissent leurs qualifications et leurs champs de compétence, tant sur le plan pédagogique qu'artistique, par la participation à des programmes de formation continue internes et externes.
- Les professeur-es partagent avec leur entourage professionnel les expériences acquises au cours de leurs formations continues personnelles, tout comme dans le cadre de leur activité musicale, et les transposent dans le travail avec leurs élèves.
- Afin d'élargir leur horizon pédagogique, les professeur-es de musique cultivent l'échange collégial et utilisent des outils tels que le coaching, l'enseignement en équipe, l'intervision ou la supervision, leur permettant de progresser dans leur activité. Les enseignant-es mettent à profit cette démarche pour interroger et développer continuellement leur propre enseignement.



# Profession et rayonnement

## Appartenance à l'équipe pédagogique d'une école de musique

**Les professeur-es de musique employé-es dans une école de musique travaillent au sein d'une équipe pédagogique, dans le cadre des droits et des devoirs définis dans leurs mandats professionnels ou règlements du personnel.**

- En tant que membres de l'équipe pédagogique d'une ou de plusieurs écoles de musique, les professeur-es de musique collaborent avec leurs collègues dans les domaines pédagogique et artistique et contribuent à créer un climat de travail positif au sein de l'institution. Ils/elles sont conscient-es des contraintes que représente un engagement au sein de plusieurs écoles de musique.
- En tant que membres du corps enseignant de leur école, les professeur-es de musique assument une responsabilité partagée dans la formation des élèves.
- Les professeur-es de musique sont coresponsables des processus de développement et de gestion de la qualité de l'école de musique. Ils/elles participent à la conception des projets institutionnels, ainsi qu'à leurs réalisations.

### Activité artistique

#### Les professeur-es de musique s'expriment dans les domaines artistique et créatif.

- Par leur personnalité et par leur activité, ils/elles contribuent au rayonnement de l'école de musique. Ils/elles promeuvent l'importance sociétale de la formation musicale.
- L'engagement artistique et l'activité pédagogique des professeur-es de musique se complètent et s'enrichissent réciproquement, contribuant ainsi à leur épanouissement et à leur développement personnel.
- Les professeur-es de musique menant une activité artistique représentent des modèles favorisant l'évolution artistique de leurs élèves.
- Par leur activité artistique, les professeur-es de musique sont des ambassadeurs-rices de leur art et renforcent ainsi de manière significative la diversité culturelle dans la société.



# Impressum

Le présent Profil professionnel des professeur-es de musique a été réalisé par l'*Association suisse des écoles de musique (ASEM)*, en collaboration avec les associations partenaires, la *Conférence des hautes écoles de musique suisses (CHEMS)*, *Rhythmik Schweiz* et la *Société suisse de pédagogie musicale (SSPM)*.

## Ont participé à sa réalisation :

**Christian Braun**, Musikschule der Stadt St. Gallen, Schulleiter ; comité ASEM

**Philippe Müller**, Cercle Lémanique d'Études Musicales Lutry, directeur ; comité ASEM

**Philippe Krüttli**, École de musique du Jura Bernois, directeur ; président ASEM

**Marcel Blanchard**, Musikschule Konservatorium Zürich, Prorektor

**Julien Feltn**, École de Jazz et de Musique Actuelle Lausanne, directeur

**Christina Hess**, Musikschule der Schola Cantorum Basiliensis/Musik-Akademie Basel, Schulleiterin

**Luca Medici**, Scuola di Musica del Conservatorio della Svizzera italiana, direttore

**Adrian Meyer**, Musikschule Einsiedeln, Schulleiter ; assemblée des délégué-es ASEM

**Christina Otto**, Geschäftsstelle Verband Aargauer Musikschulen

**Matteo Piazza**, Centro Studi Musicali Lugano, direttore ; assemblée des délégué-es ASEM

**Lionel Zürcher**, École de musique Bienne, directeur

**Thomas Bolliger**, Haute École de Musique de Genève, coordinateur du Master of Arts en pédagogie musicale ; CHEMS

**Beat Hofstetter**, Hochschule für Musik Basel/FHNW, Studiengangsleiter Schulmusik ; CHEMS

**Annette Dannecker**, SSPM, co-présidente

**Céline Shuler**, Rhythmik Schweiz, Leiterin Geschäftsstelle

**Groupe des membres germanophones de l'Union européenne des écoles de musique (LLACHD)**

**Comité et secrétariat de l'ASEM**

**Mise en page:** René Habermacher, Visuelle Gestaltung GmbH, Immensee

**Photos:** Palma Fiacco, Uster

**Association suisse  
des écoles de musique ASEM**

Dufourstrasse 11  
CH-4052 Basel

[info@musikschule.ch](mailto:info@musikschule.ch)  
[www.musikschule.ch](http://www.musikschule.ch)

